



Affichage

Le 15 novembre 2024

Réf : CD/CB/ABB

Objet : Convocation conseil municipal

Madame, Monsieur,

Je vous convie à participer à la réunion du conseil municipal qui aura lieu :

➤ **Le Vendredi 22 Novembre à 18H00 – En Mairie Le Pré – Saint Etienne-en-Dévoluy**

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation du PV du 17/10/2024,
3. Convention de partenariat Odycéa et le Centre Sportif,
4. Convention Lekkarod,
5. Convention Volley Ball,
6. Convention Loris Thibault,
7. Convention avec IT05 visant à l'analyse de la pertinence de la réalisation d'une opération d'autoconsommation collective d'énergie,
8. Autorisation du projet de construction de la télécabine du Jas,
9. Convention de secours sur pistes - DSD - saison 2024/2025,
10. Convention de secours sur pistes - SDIS - saison 2024/2025,
11. Convention PIDA par hélicoptère - HDF - saison 2024/2025,
12. Convention pour secours hélicoptérés - HDF - saison 2024/2025,
13. Convention de mise à disposition temporaire - Stade permanent Cyprien SARRAZIN - ESF - saison 2024/2025,
14. Convention de mise à disposition temporaire - Stade permanent Cyprien SARRAZIN - Ski Club Dévoluy - saison 2024/2025,
15. Convention de mise à disposition temporaire - Stade temporaire Les Veaux - ESF - saison 2024/2025,
16. Convention de mise à disposition temporaire - Stade temporaire Les Veaux - Ski Club Dévoluy - saison 2024/2025,
17. Convention pour le transport sanitaires des blessés - Veynes Ambulances - saison 2024/2025,
18. Autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2025,
19. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables sur le budget principal,
20. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables et créances éteintes sur le budget eau/assainissement,
21. Décision modificative n°1 - Budget eau, assainissement STEP - virement de crédit,
22. Décision modificative n°1 - Budget principal - crédit supplémentaire,
23. Décision modificative n°2 - Budget principal - virement de crédit,
24. Prorogation du document d'aménagement de la forêt communale de Saint-Etienne,

25. Urbanisme – déclarations d'intention d'aliéner,
26. Information sur les décisions du maire prises au titre des délégations reçues du conseil municipal (L. 2122-22 et L. 2122-23 du CGCT),
27. Informations du Maire,
28. Questions diverses.

Conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales « *Un conseiller municipal empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. Le pouvoir est toujours révocable. Sauf cas de maladie dûment constatée, il ne peut être valable pour plus de trois séances consécutives.* »

Je vous prie d'agréer l'expression de mes meilleures salutations.

Le Maire

Alexandra BOUTEL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. BOUTEL', written over the printed name.